

La convention collective de la métallurgie

OBJECTIFS

- Découvrir l'étendue des dispositions conventionnelles applicables aux entreprises de la Métallurgie.
- Acquérir et maîtriser les spécificités :
 - de la convention collective territoriale de la métallurgie d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan applicable au personnel « mensuels » (non cadre).
 - de la convention collective nationale de la métallurgie applicable au personnel « ingénieurs et cadres ».

PROGRAMME

Présentation de la convention collective : articulation entre les dispositions territoriales et nationales

Formation du contrat de travail

- Embauche/engagement
 - Clauses spécifiques du contrat de travail (mobilité, non concurrence, invention...)
 - Classifications, seuil d'accueil...
- Période d'essai / essai professionnel
- Garanties à l'embauche
 - Minima conventionnels
 - Reprise d'ancienneté...

Exécution du contrat de travail

- Travail en équipes successives, le dimanche, les jours fériés, équipe de suppléance, travail en continu...
- Panorama des aménagements du temps de travail pouvant être mis en application directe des accords de branche
- Possibilité de conclure, à titre expérimental, des accords organisant la répartition du travail sur une période supérieure à l'année et au plus égale à 3 ans
- Temps de déplacement
- Rémunérations minimales conventionnelles
 - RAG, RMH, mode de calcul des primes d'ancienneté
 - Primes conventionnelles : prime d'équipes successives, primes à versements différés, prime de transport...

Suspension du contrat de travail

- Congés payés, congés pour ancienneté/ Congés pour évènement de famille/ Accident du travail/ Maladie/ Maternité

Rupture du contrat de travail

- Préavis / Indemnités de licenciement / Départ et mise à la retraite

Une formation pratique animée par un expert de la convention collective de la métallurgie | Un échange d'expériences entre professionnels de la branche | Une présentation des positions de branche.

Prochaine(s) session(s) : 8, 11, 22 et 25 juin en visioconférence (4 demi-journées)

Durée :
2 jours

Animation :
Expert juriste
Via Industries

Public :

RH opérationnel,
Technicien de paie,
Comptable, Dirigeant
de PME / PMI



**Moyens pédagogiques / évaluation / sanction
de la formation :**

Supports documentaires, Questionnaire de
satisfaction, Attestation de fin de formation,
Certification de Compétence Professionnelle

Tarif :

800 €
HT/session

CONTACT

Romain Gislou -  09 71 00 99 53 –  contact@via-industries.fr

VIA Industries, Organisme de formation agréé,
déclaration d'activité enregistrée n°11922138892

